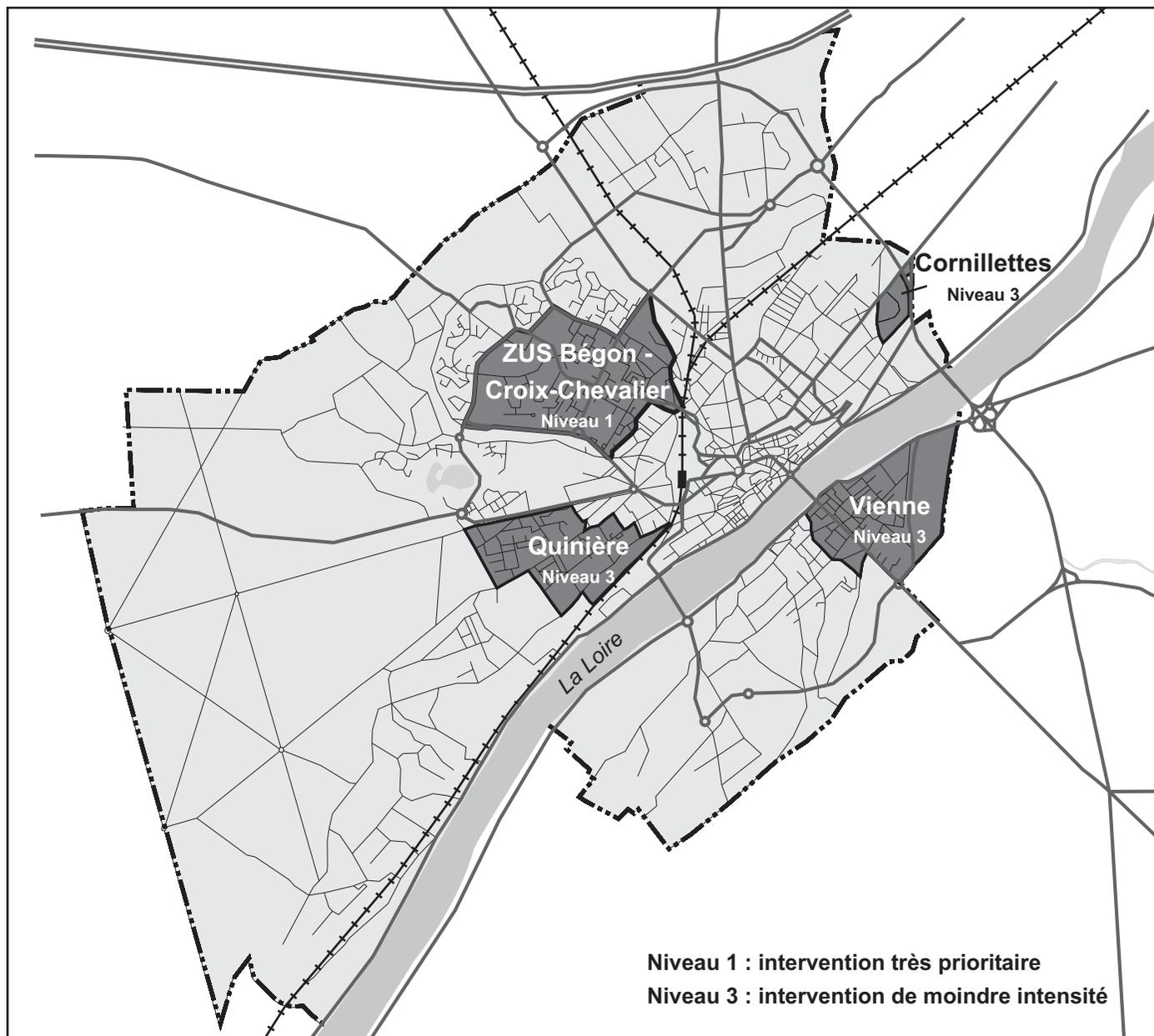


# Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Blois (CUCS)



**Initiateur :** Etat.

**Date :** Mis en place par le Comité interministériel des villes du 9 mars 2006, les contrats urbains de cohésion sociale remplacent l'ancienne génération des contrats de ville qui portaient sur la période 2000-2006. Arrivé à son terme fin 2009, le CUCS a fait l'objet d'un deuxième avenant pour les années 2011 à 2014, permettant la reconduction des enveloppes de la Ville et de l'Etat.

**Objectif :**

Donner un cadre d'action plus clair, lisible et opérationnel pour tous les acteurs locaux qui interviennent en faveur des habitants des quartiers en difficulté.

**Principes :**

Définir un cadre contractuel unique pour l'ensemble des interventions en faveur des quartiers et une cohérence globale des actions menées à l'échelle de l'agglomération.

5 priorités d'intervention sont définies et évaluées systématiquement :

- accès à l'emploi et développement économique ;
- amélioration du cadre de vie ;
- réussite éducative ;
- citoyenneté et prévention de la délinquance ;
- santé.

Différents niveaux d'intervention ont été définis en fonction des spécificités de chaque périmètre, ainsi sur Blois la ZUS Bégon Croix-Chevalier figure en niveau 1 (le plus élevé) et les quartiers Quinière, Cornillettes et la partie du quartier de Vienne concernée en niveau 3.